

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL131

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 6

Après le mot :

« général »,

rédigé ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 40 :

« de la commission, les agents des services de celle-ci. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.